



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 24 JANVIER 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 24^e jour du mois de janvier 2017, à 18h30 sous la présidence du maire, Monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson (4)
MM Rémi Whittom (1)
Christian Grenier (2)
Alain Delarosbil (3)
Frédéric Delarosbil (6)
Hébert Huard (5)

Est également présent Monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 18h35 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2017-01-16 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de document
5. Avenant 2 : projet Complexe sportif – *Sortie laveuse ,sécheuse, cuve, panneaux électriques.*
6. Avenant 3 : projet complexe sportif – *Crédit bordure et ensemencement*
7. Avenant 4 projet complexe sportif.- *Sonorisation*
8. Avenant 5 projet complexe sportif.- *Modification comptoir de service*
9. Avenant 6 projet Complexe sportif – *Déplacement interrupteurs*
10. Avenant 7 projet Complexe sportif – *Numérisation des bancs*
11. Ouverture offre d'emploi; préposé au gymnase.
12. Vente de deux souffleurs
13. Autorisation projet rue Day
14. Autorisation de l'embauche d'un consultant en matière de sécurité incendie sur une base contractuelle
15. Autorisation d'une demande de subvention auprès du CALQ dans le cadre du programme – *Programmation spécifique*
16. Autorisation d'une demande de soutien de l'URLS dans le cadre du programme de manifestations culturelles-relève jeunesse amateur
17. Suivi de l'événement du 30 juin 2015 au Parc de la plage et ajustement

18. Appui à la journée de persévérance scolaire
19. Période de question
20. Levée de la séance

Il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

2017-01- 4- DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE

Aucun dépôt

**2017-01-17 5- AVENANT 2 : PROJET COMPLEXE SPORTIF – SORTIE
LAVEUSE ,SÉCHEUSE, CUVE, PANNEAUX ÉLECTRIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé une modification au projet du Complexe sportif portant sur l'ajout d'une cuve dans l'espace de la zamboni, l'ajout d'une sortie pour laveuse, l'ajout d'une sortie pour sècheuse, l'ajout de sorties et renvoi pour un futur évier dans le rangement, l'ajout d'une deuxième cuve dans la conciergerie à l'étage et l'ajout de panneaux électriques et ou conduits;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur général a présenté une offre visant à répondre à cette demande, une offre portant sur les équipements et leur installation pour un montant de trente et un mille six cent quarante-huit dollars et soixante-six cents (31 648.66\$);

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur général LFG -Honco et le gestionnaire au projet ont un différend sur les coûts de la demande de modification s'élevant à deux mille quatre cent soixante-sept dollars et quarante-trois cents (2 467.43\$) fondé essentiellement sur le nombre d'heures de travail consacrées à l'installation des camlocks, soit 48 heures comparativement à 99.5 heures;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de cette résolution abroge la résolution portant sur le même avenant et adoptée le 2 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** et que le conseil municipal autorise la direction générale à signifier l'acceptation de la dépense maximale de trente et un mille six cent quarante-huit dollars et soixante-six cents (31 648.66\$), avant les taxes applicables en vue de la réalisation de l'avenant no 2.

Adoption unanime

**2017-01-18 6- AVENANT 3 : PROJET COMPLEXE SPORTIF – CRÉDIT
BORDURE ET ENSEMENCEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le crédit offert représente un montant de trente mille six cent quarante-trois dollars et cinquante cents (30 643.50\$);

CONSIDÉRANT QUE les sommes prévues pour l'aménagement extérieur dans les demandes de paiement progressif totalisent deux cent mille huit cent cinquante dollars (200 850.00\$);

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire au projet propose de prendre un temps pour analyser en détail les aspects affectés au terrassement et aux éléments paysagers;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Madame Gina Samson** et que le conseil autorise la direction générale à demander au gestionnaire du projet une recommandation après analyse sur l'ensemble de la modification portant sur l'aménagement extérieur du Complexe sportif d'ici le 15 février 2017.

Adoption unanime

2017-01-19 7- **AVENANT 4 : PROJET COMPLEXE SPORTIF - SONORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé une modification portant sur les équipements de sonorisation à être installés au Complexe sportif;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur général LFG – Honco a présenté une modification comprenant un ajout en sonorisation à la mezzanine, à la salle multifonctionnelle à la salle de presse avec prise audio et plaque de contrôle;

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire au projet par voie de courriel recommande au conseil d'approuver cette dépense au montant de quatorze mille cent cinquante-trois dollars et quatre-vingt-deux cents (14 153.82\$), avant les taxes applicables et avant le pourcentage de 15% de l'entrepreneur général qui doit être ajouté au prix du sous-contractant;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** que le conseil autorise la direction générale à signifier l'acceptation de la dépense de quatorze mille cent cinquante-trois dollars et quatre-vingt-deux cents (14 153.82\$), avant les taxes applicables et avant le pourcentage de 15% de l'entrepreneur général, tel que recommandé par le gestionnaire du projet.

Adoption unanime

2017 – 01-20 8- **AVENANT 5 : PROJET COMPLEXE SPORTIF - MODIFICATION COMPTOIR DE SERVICE**

CONSIDÉRANT une demande effectuée par la Ville pour des modifications, des ajouts d'armoires, d'équipements de cuisine et de plomberie et ajouts électriques au comptoir de service alimentaire dans le respect du code du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification génère des coûts de trente mille neuf cent quatre-vingt-quatre dollars et vingt-deux cents (30 984.22\$) estimé par l'entrepreneur général LFG – Honco;

Considérant que le gestionnaire du projet a procédé à une première analyse;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** que le conseil municipal autorise la direction générale à signifier l'acceptation de la dépense maximale de trente mille neuf cent quatre-vingt-quatre dollars et vingt-deux cents (30 984.22\$), avant les taxes applicables en vue de la réalisation de l'avenant no 5.

Adoption unanime

2017-01-21 9- **AVENANT 6 : PROJET COMPLEXE SPORTIF – DÉPLACEMENT INTERRUPTEURS**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été formulée visant le déplacement d'interrupteurs desservant des corridors dans l'entrée du rez-de-chaussée, dans la conciergerie au lieu du bureau du directeur;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a présenté son offre pour répondre à la modification demandée et elle correspond à un déboursé de six cent sept dollars et vingt-trois cents (607.23\$);

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire du projet estime qu'il ne peut questionner la pertinence de la demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Madame Gina Samson** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que le conseil autorise la direction générale à signifier l'acceptation d'une dépense maximale de six cent sept dollars et vingt-trois cents (607.23\$) pour la réalisation de l'avenant 6.

Adoption unanime

2017-01-22 **10 -** **AVENANT 7 : PROJET COMPLEXE SPORTIF –
NUMÉRISATION DES BANCS**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été effectuée portant sur la numérisation des huit cent un (801) bancs que contiendra le Complexe sportif;

CONSIDÉRANT QUE cette demande représente un déboursé de quatre mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt-six cents (4 395.86\$) selon l'offre de l'entrepreneur général LFG-Honco;

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire du projet estime qu'il ne peut questionner la pertinence de la demande;

La résolution de l'avenant 7 est rejetée... Le conseil autorise cependant l'acquisition des plaques pour un montant maximal de neuf cent soixante-douze dollars et vingt-deux cents (972.22\$) avant les taxes applicables tel que soumis.

2017-01-23 **11-** **OUVERTURE OFFRE D'EMPLOI PRÉPOSÉ AU
GYMNASE**

CONSIDÉRANT QUE le poste de préposé au gymnase devient vacant à compter de vendredi le 27 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer une surveillance au gymnase et à la palestre de la Polyvalente pour les activités municipales;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Madame Gina Samson** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** que le conseil autorise la direction du service de la culture et des loisirs à procéder à la publication d'une offre d'emploi afin de combler le poste vacant.

Adoption unanime

2017-01-24 **12-** **VENTE DE DEUX SOUFFLEURS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac souhaite vendre certains de ses équipements roulants présentement immobilisés au garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces équipements mis en vente, il y a deux souffleurs Volth :

- Le premier 77-14 datant de 1977 ayant le no de plaque FB79458-7 et le no. de série NV466
- Le second 77-13 datant de 1977 ayant le no. de plaque FB79459-8 et le no. de série NV472

CONSIDÉRANT QU'une offre reçue le 17 janvier 2017 de Roy Blais. Inc Excavation et terrassement et représentant un somme de vingt-quatre mille cent dollars (24 100 \$) constitue l'offre la plus élevée reçue en date du 23 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'acte de vente inclura les notions de -vente tel que vue- et inscrira dans le protocole de vente le fait que la vente est effectuée sans aucune garantie sur lesdits véhicules;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Madame Gina Samson** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** que le conseil autorise la vente – telle que vue - des deux souffleurs VOLTH portant les numéros de série NV466 et NV472 et les nos. de plaque FB79458-7 et FB79459-8 pour une somme de vingt-quatre mille cent dollars (24 100\$) avant les taxes applicables et autorise Madame Annie Chapados à signer les documents relatifs à cette vente – telle que vue – sans garantie - et autorise le chef d'équipe au Service technique, Monsieur Jocelyn Roussy à se rendre au comptoir du bureau des véhicules pour compléter ladite vente.

Adoption unanime

2017-01-25 13 - AUTORISATION PROJET RÉFECTION RUE DAY

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a demandé et obtenu un accord de principe pour le soutien de la réfection de la rue Day;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit déposer formellement sa demande de soutien pour la réalisation des travaux avant le 1^{er} février 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit signifier son appui au projet et autoriser et identifier les signataires de la demande dans le cadre du programme « **Réhabilitation des routes locales** »;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que le conseil autorise la direction générale à élaborer la demande de soutien dans le cadre du programme « **Réhabilitation des routes locales** »- et autorise le maire, Monsieur Paul-Arthur Blais et le directeur général à signer les documents relatifs à la demande signifiée dans le cadre dudit programme gouvernemental.

Adoption unanime

2017-01-26 14 - AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN CONSULTANT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUR UNE BASE CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac est sur le point de s'engager dans le processus d'acquisition d'un camion pompe au nom et avec les partenaires du Comité intermunicipal en matière de sécurité incendie soit : Shigawake, St-Godefroi, Hope Town, et Hope;

CONSIDÉRANT QUE les représentants des cinq municipalités et ville du comité intermunicipal ont résolu de recommander l'embauche d'un expert pour accompagner la Ville de Paspébiac dans le processus d'acquisition d'un camion de pompier;

CONSIDÉRANT QU'Alain Côté Consultant inc. a déposé une offre de service en date de lundi le 23 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QU' Alain Côté Consultants inc. a rempli des fonctions similaires avec les villes de New Carlisle, Bonaventure, Grande-Rivière et Caplan récemment;

CONSIDÉRANT QU' Alain Côté Consultants inc a déposé une soumission portant sur trois étapes :

- Une première au coût de deux mille cinq cent dollars (2 500\$) plus les taxes applicables et les frais de déplacement, portera sur la préparation du devis descriptif du véhicule, sur l'estimation budgétaire et sur la préparation des documents relatifs aux conditions générales encadrant l'appel d'offres.
- Une seconde étape à un coût de mille cinq cent dollars (1500\$), plus les taxes applicables et les frais de déplacement, portera sur l'analyse des offres reçues et l'élaboration d'un rapport avec recommandation.
- Une troisième étape à un coût de cinq mille dollars (5 000\$), avant les taxes applicables et les frais de déplacement, visera à assurer le suivi de l'appel d'offres auprès de l'adjudicataire, inspection de la fabrication et une inspection avant le processus d'acceptation.

Deux clauses prévoient des coûts excédentaires dans le cas du non-respect de la livraison et des frais de mille dollars (1 000\$) sont à prévoir pour chaque rencontre de validation supplémentaire.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que le conseil autorise la direction générale à réaliser un protocole contractuel visant l'obtention des services de Alain Côté Consultants inc. pour un montant maximal de quinze mille dollars (15 000\$) avant les taxes applicables dans le cadre du processus d'acquisition d'un camion de pompier.

Adoption unanime

2017-01-27 15 - **AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRÈS DU CALQ DANS LE CADRE DU PROGRAMME
PORTANT SUR LES PROGRAMMATIONS
SPÉCIFIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des Lettres et des Arts du Québec développe des programmes d'appui et de soutien financier pour les diffuseurs des arts de la scène;

CONSIDÉRANT QUE le Centre culturel est dédié entre autres à la création et à la diffusion des arts de la scène pour les citoyens de Paspébiac et ceux de la région de la Baie des Chaleurs;

CONSIDÉRANT QUE le CALQ a développé un programme de soutien à une programmation spécifique;

CONSIDÉRANT QUE le Centre culturel peut répondre aux exigences de ce programme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** que le conseil autorise Madame Chantal Robitaille, directrice du Centre culturel, à déposer une demande de soutien dans le cadre du programme de soutien à une programmation spécifique et autorise le maire, Monsieur Paul Arthur Blais et madame Chantal Robitaille à signer les documents relatifs à cette demande de soutien.

Adoption unanime

**2017-01-28 16- **AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN DE
L'URLS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE
MANIFESTATION CULTURELLE - RELÈVE
JEUNESSE AMATEUR****

CONSIDÉRANT QUE l'Union régionale du loisir et des sports de la Gaspésie- Les îles ont développé un programme de loisir culturel visant à rejoindre les jeunes et les tout-jeunes;

Considérant que la Ville de Paspébiac, via son service de Culture et de loisirs, a des projets de loisirs culturels dédiés aux jeunes et tout jeunes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que le conseil autorise la direction de la Culture et des loisirs à formuler une demande de soutien à l'URLS, entre autres pour appuyer un projet culturel ciblé pour les jeunes de Paspébiac.

Adoption unanime

**2017-01-29 17- **SUIVI DE L'ÉVÉNEMENT DU 30 JUIN 2015 AU PARC DE
LA PLAGE ET AJUSTEMENT****

CONSIDÉRANT QU'un événement malheureux s'est produit le 30 juin 2015 au parc de la plage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut recourir à ses assurances pour assurer un suivi de l'événement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** que le conseil autorise la direction générale à fournir une réponse aux professionnels au dossier et autorise la direction de la trésorerie et des finances à recourir aux assurances de la Ville.

Adoption unanime

2017-01-30 18- **APPUI À LA JOURNÉE DE PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT QU'à travers le Québec une journée de la persévérance scolaire est tenue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a encouragé et encourage la persévérance scolaire entre autres par le biais d'embauche de stagiaires dans le cadre de programme de soutien à des jeunes en difficulté scolaire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Madame Gina Samson** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** que le conseil appuie la journée de la persévérance scolaire et invite tous les citoyens à participer aux différentes activités qui seront tenues dans le cadre de cette journée dédiée à l'effort et la persévérance scolaire.

Adoption unanime

2017-01

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-01-31

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que la séance soit levée. Il est 21h30

Paul-Arthur Blais, maire

Paul Langlois, directeur général et greffier